

différences entre les législations canadienne et américaine.

La plupart des participants locaux aux réunions du PCEU ne considéraient pas le **terrorisme** comme un problème frontalier, mais des responsables de l'application de la loi aux États-Unis ont constaté que les États-Unis sont une cible privilégiée du terrorisme international et ont qualifié d'arrestation in extremis l'interpellation à la frontière, en décembre 1999, de terroristes présumés. D'après les représentants américains, si Ahmed Ressam n'avait pas été arrêté à Port Angeles (État de Washington) et qu'il avait commis un acte terroriste contre les États-Unis, la confiance des Américains dans la sécurité de leur frontière avec le Canada en aurait été sérieusement ébranlée.

La coopération dans le cas de Ressam a été étroite. Le Groupe bilatéral consultatif sur l'antiterrorisme s'efforce également de trouver des moyens d'empêcher les terroristes potentiels d'entrer en Amérique du Nord. Les arrestations de décembre, ainsi que l'immigration clandestine croissante en provenance d'Asie de l'Est, expliquent en partie que le gouvernement canadien ait augmenté sensiblement le financement des opérations d'application de la loi et de lutte contre l'immigration clandestine dans son budget de l'an 2000.

Les organismes chargés de l'application de la loi et de l'immigration des deux pays travaillent en étroite collaboration afin de rendre la vie dure aux criminels transfrontaliers.

L'**Équipe Intégrée de la Police des Frontières (Integrated Border Enforcement Team) - IBET-** est un des exemples frappants d'une telle coopération mis en évidence à la réunion du PCEU de Blaine. Cet effort binational qui réunit divers organismes a permis d'augmenter considérablement les saisies de contrebande à la frontière entre la Colombie-Britannique